



# NOTE DE CADRAGE

## Programme Inclure par le sport

Janvier 2022



# 7 fédérations sportives engagées dans une démarche inédite pour l'insertion des jeunes

## Consortium de 7 fédérations



## Partenaire national



L'ANPSS a pour objectif de coordonner le projet au niveau national et est en charge du portage juridique et administratif du projet. La subvention sera versée sur un compte bancaire dédié et géré par l'ANPSS.

## Objectifs du projet

- Identifier les profils de jeunes éloignés du marché de l'emploi pour les remobiliser grâce au sport dans un parcours d'insertion professionnelle visant à l'emploi durable
- Impliquer un tissu d'acteurs de proximité et des partenaires dans une démarche, de l'identification jusqu'à la phase de suivi ou les débouchés vers l'emploi et/ou la formation

# 7 fédérations sportives engagées dans une démarche inédite pour l'insertion des jeunes

## Direction de programme



## Coordination stratégique du programme

- 7 Chefs de projet soit 1 par fédération
- Coordinateur national – (ANPSS) – En cours de recrutement
- Responsable nationale (ANPSS) – Florence Kavita
- Responsable financier et administratif (ANPSS) – Basile Gabriel
- Cabinet Pluricité (Évaluateur)
- APELS – Formation des coaches d'insertion par le sport

## Equipe opérationnelle au service du programme

- 34 Coachs d'insertion par le sport (1 par club) – Vagues 1 et 2
- 7 Chefs de projet
- Coordinateur national
- Chargé(e) des relations partenariales privés
- Chargé(e) des relations partenariales publics
- Ingénieur pédagogique
- Responsable financier et administratif

# 7 fédérations sportives engagées dans une démarche inédite pour l'insertion des jeunes

## Ressources humaines

Consortium	ANPSS – Fonctions supports	Cabinet d'évaluation	Clubs sportifs	Coût du poste du coach
1 référent par fédération soit 7x 0,5 ETP	Coordinateur national (1ETP), Task-force : 1 ingénieur pédagogique (1ETP), 1 Chargé(e) des relations partenariales publics (1ETP), 1 Chargé(e) des relations partenariales privés (1ETP)	Prestataire de service	1 coach d'insertion par le sport par club (0,8ETP) soit 0,8x 15 clubs (1 <sup>ère</sup> vague) 1 coach d'insertion par le sport (0,8ETP) soit 0,8 ETP x 19 clubs (2 <sup>ème</sup> vague)	La base du salaire a été calculé comme suit : 32 760 € (salaire chargé) soit à 0,8 ETP, nous sommes à 26 208 € (soit 2184€ /mois salaire chargé)

## Nombre prévu de bénéficiaires



**1 170 jeunes en 2 ans**

- 10 jeunes par cohorte (promotion) soit 2 cohortes par an par club
- 1<sup>ère</sup> cohorte : mars à août 2022 soit 15 clubs mobilisés sur les territoires soit 150 jeunes accompagnés



Durée d'un parcours type :  
**4 à 6 mois en moyenne**

- 2<sup>ème</sup> cohorte mi-août 2022-jan 2023 soit 15 clubs + 19 clubs mobilisés sur 6 territoires supplémentaires (2<sup>ème</sup> vague) soit 340 jeunes
- Deux dernières cohortes permettront de toucher 680 jeunes (soit 340 chacune)

## Calendrier



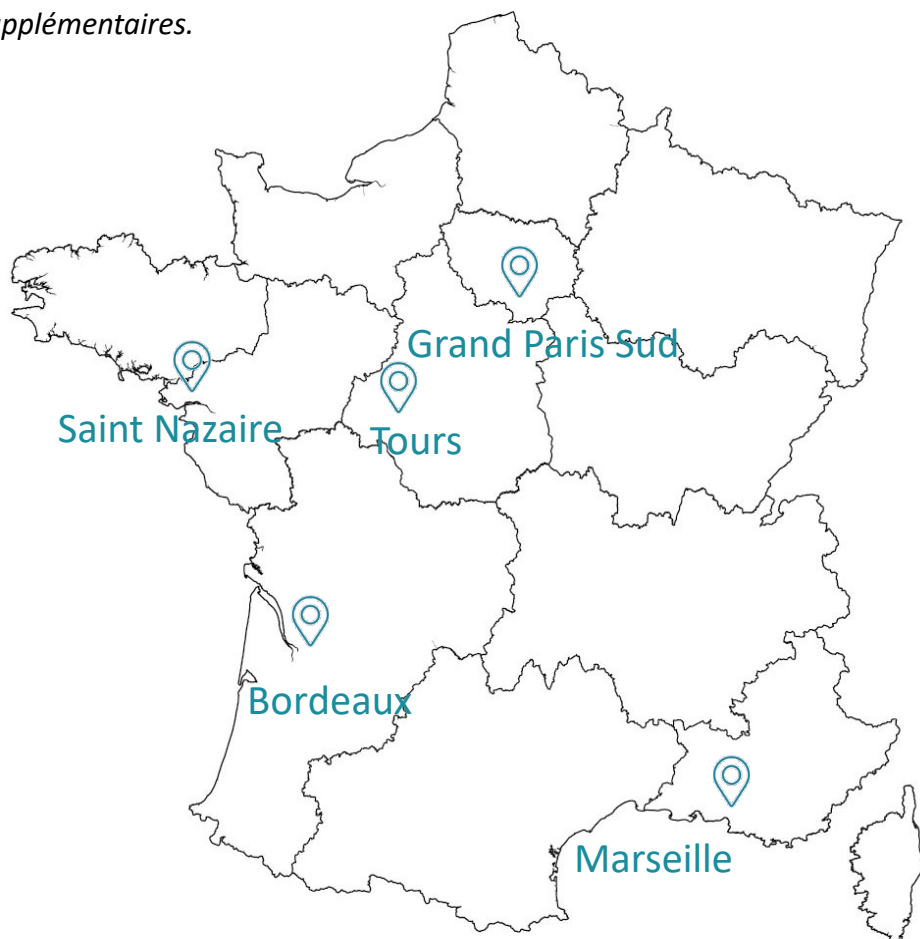
Date de début  
**1er mars 2022**

Date de fin  
**31 décembre 2023**

# 7 fédérations sportives engagées dans une démarche inédite pour l'insertion des jeunes

## 5 territoires répartis sur 5 régions

\* Dès 2023, une seconde vague est prévue pour toucher 6 territoires supplémentaires.



**Territoire** : clubs implantés dans les zones les plus difficiles de France avec un maillage territorial conséquent.



**Public cible** : jeunes de 16 à 25 ans issus des QPV en difficulté d'insertion socio-professionnelle (décrochage scolaire, peu ou pas qualifiés), bénéficiaires des minimas sociaux...  
Les jeunes du programme pourront percevoir une indemnisation qui varie selon la situation sociale.



**Ecosystème** : relations partenariales fortes avec les acteurs de l'insertion (missions locales, Pôle Emploi, maison de l'emploi, CAP Emploi...)



### Formation/Accompagnement :

- **Coach d'insertion par le sport** : les éducateurs/professeurs seront formés à cette méthode. Un temps d'échange se fera avec l'équipe de l'APELS au cours du mois de février pour représenter la démarche, répondre aux questions et planifier les temps de formation.
- **Outillage du projet** : Une réunion de présentation (fin février) sera organisée pour vous présenter les outils de suivi des jeunes avec le cabinet Pluricité.

# 7 fédérations sportives engagées dans une démarche inédite pour l'insertion des jeunes

## Projet Inclure par le sport



Coût du projet sur 2 ans :  
**3 919 236,00 €**

Montant de la subvention :  
**2 351 542,00 €**

**soit un taux de participation  
du PIC de 60%**

**donc 40% de cofinancement à  
lever dont 20% provenant de  
l'État et 20% du secteur privé**



Chaque mois, les  
clubs compilent les  
factures liées au projet



Ils les transmettent à  
leur fédération pour le  
contrôle et la validation  
des dépenses



Suite au contrôle et  
à la validation, elles  
sont envoyées à  
l'ANPSS



Dernier contrôle et  
validation des  
dépenses + rédaction  
du bilan financier

## Suivi financier

- Une fois la convention tripartite signée avec la DGEFP (Ministère du Travail), la Caisse des dépôts et des consignations et le consortium, l'ANPSS fera un appel aux fonds à la caisse des dépôts et des consignations.
- La subvention sera versée en trois tranches : à la signature, à l'issu du bilan intermédiaire (à mi-parcours et à la fin du projet après la validation des bilans technique et financier.
- Chaque semestre, les fédérations percevront une avance qui comprend le coût du chef de projet fédéral, des coaches, des frais d'accompagnement (soit 2 000€/mois par club).
- La fédération versera une avance au club qui devra être justifiée par des factures.
- **A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, les dépenses liées au projet seront valorisées.**

# ANPSS

## Les 10 missions :



- Outiller des acteurs (financier, technique, administratif...)
- Contrôler l'éligibilité des dépenses et la comptabilité analytique du projet
- Suivre le projet auprès de la DGEFP et de la CDC
- Accompagner à la rédaction des bilans du projet
- Accompagner à la recherche de financements
- Identifier les entreprises en lien avec les projets des jeunes
- Animer la gouvernance du projet
- Se charger de la communication institutionnelle
- Développer un parcours de formation pour les fédérations
- Accompagner et suivre la partie opérationnelle du projet (pédagogie, animation du territoire...)



# ANPSS

## ***Coordinateur/trice national(e) du programme fédéral***

- Organiser et planifier le projet
- Assurer le suivi de l'évaluation
- Accompagner à la rédaction du bilan technique
- Accompagner les cadres fédéraux dans la mise en place du projet et le suivi pédagogique
- Animer le réseau de partenaires
- Valider les parcours des jeunes
- Gérer les relations avec la DGEFP et la CDC

## ***Chargé(e) des relations partenariales publiques***

- Faciliter les relations entre les élus et les techniciens des communes, départements, agglomérations des territoires et les clubs
- Effectuer un travail de veille pour les appels à projets Politique de la Ville, etc.
- Accompagner les clubs dans la réponse aux appels à projets

## ***Ingénieur(e) pédagogique***

- Définir des objectifs pédagogiques
- Construire une action de formation destinée aux coaches
- Développer les moyens pédagogiques adaptées
- Accompagner les clubs dans la mise en place pédagogique
- Evaluer le programme de formation

## ***Chargé(e) des relations partenariales privées***

- Identifier les besoins en recrutement des territoires en lien avec les clubs (cartographie du bassin de l'emploi)
- Démarcher les entreprises qui correspondent aux projets professionnels des jeunes (immersion, stage, alternance...)
- Accompagner les fédérations et les clubs à lever des fonds privés

## ***Responsable financier et administratif***

- Suivre les dépenses du consortium
- Faire le bilan financier





# Les fédérations

## Les 4 axes d'interventions :



- Suivre les dépenses des clubs et faire la remontée des factures à l'ANPSS
- Mettre en commun les ressources et les bonnes pratiques pour les diffuser dans les clubs et au sein de la fédération
- S'assurer de la remontée des données des jeunes suivis par les clubs pour faciliter la remontée nationale auprès de la DGEFP
- Mettre en place un comité de pilotage au sein de sa fédération pour le suivi du projet





Florence Kavita  
Responsable nationale

[f.kavita@anpss.fr](mailto:f.kavita@anpss.fr)

06 62 64 90 26

